

Réunion du 06 décembre 2016 à 18h30

Absent excusé : F. Saint-Oyant

- Intercommunalité

Suite à l'élaboration de la loi des finances 2017, il s'avère que pour la création des communautés d'agglomérations pour 2016 et 2017 une opportunité financière sera bien proposée. Pour les territoires vendômois elle s'élèvera à 1 million d'euros ce qui permettra de prendre facilement en charge la compétence transport et éventuellement de financer d'autres compétences non obligatoires.

Après discussion le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour la communauté d'agglomération.

- Travaux 2017

- C'est la société Eurovia qui a été choisie pour la fourniture et la mise en œuvre d'enrobé sur la route qui va de Villemardy à l'intersection de Budan. Le montant est de 47.561 € HT soit 57.073 € TTC.

- La réfection des murs extérieurs de la mairie et de l'école est confiée à la SARL Lefèvre de Selommes pour la somme de 11.700 € HT soit 14.040 € TTC. Il faudra néanmoins revoir M. Lefèvre pour quelques questions d'ordre pratique.

- Convention de fourrière animale

Le conseil municipal décide de proroger le contrat avec le refuge du Val de Loir pour 2017, la prestation s'élève à 246,60 €.

- Le dossier accessibilité est conforme vis à vis de l'administration. Des photos des bâtiments publics de la commune vont être envoyées à la préfecture.

- La subvention DSR que nous a promis le conseil départemental pour les travaux 2016, d'un montant de 17.000 €, vient d'être versée sur le compte de la commune.

- Suite à la décision prise lors de la dernière réunion, un épandeur à sel a été acheté à la société Vaudour pour la somme de 254 € HT.

- Le conseil municipal, après discussion, souhaite acheter un souffleur de feuilles. Des renseignements seront demandés à la société Vendômoise Motoculture de Naveil.

- Une armoire à pharmacie sera installée dans la salle polyvalente.

- La commune ne possède pas de barrières de sécurité, le conseil municipal

souhaite qu'il en soit achetées quelques unes.

- Le résultat financier du Téléthon qui était organisé cette année à Selommes est de 2.833,69 €.
- Pascal Leroi se propose d'offrir un disque dur externe afin de sécuriser les données informatiques de la commune. Nous le remercions.
- Daniel Savigny donne le compte rendu de la dernière réunion du SIDELC ; ce rapport est visible à la mairie. Il est à noter qu'une borne électrique va être installée à Selommes.
- Les illuminations vont être installées le 9 décembre par Pascal Noyau, Pierre Randuineau et Gérard David.
- Les colis offerts par la commune aux personnes âgées de plus de 70 ans vont être distribués par Jean-François le 15 décembre.
- Les prochaines manifestations :
 - marché des Noël des écoles le 09/12
 - Noël des enfants de la commune le 10/12 à 16h
 - Remise des cadeaux au personnel de la commune le 16/12
 - Remise du bulletin municipal 2016 le vendredi 3 février 2017 à 18h